

Nouvelles de négociation

**Un communiqué de l'équipe de négociation du personnel scolaire des CAAT
N° 14 – 30 janvier 2006**

La charge de travail, une question d'éducation de qualité :

L'équipe a besoin d'un mandat de grève

Le 17 février 2004, le personnel scolaire votait à 74 pour cent en faveur d'un mandat de grève. Le personnel scolaire votait alors pour la qualité et pour un changement au niveau de la formule servant à déterminer la charge de travail.

Le 7 février 2006, le personnel scolaire sera appelé à voter à nouveau en faveur d'un mandat de grève. Le vote de 2004 a permis d'aboutir à une entente. Il est difficile de dire si ce vote aura le même effet, mais il est évident que sans lui, aucune entente ne sera possible.

Le personnel scolaire sait que la qualité dépend entre autre de la charge de travail. On l'a compris dans la dernière ronde; et on le confirme encore aujourd'hui.

Dans la dernière ronde, le Syndicat a soumis ses revendications concernant l'amélioration de la formule servant à déterminer la charge de travail. L'employeur est resté inflexible. Au lieu de contempler la possibilité d'un compromis, l'employeur a déposé des concessions en matière de charge de travail. Alors que les négociations avançaient, le Syndicat a suggéré que les questions de charge de travail soient renvoyées à un groupe de travail sur la charge de travail, et que leurs conclusions soient utilisées dans la ronde de négociations suivante (la ronde actuelle). L'employeur avait catégoriquement refusé de recourir à un groupe de travail

sur la charge de travail. Une convention a été conclue le 2 mars 2004, quelques heures à peine avant le délai de grève. On a alors accepté de mettre sur pied le groupe de travail sur la charge de travail, tel que proposé par le Syndicat.

Le mandat du groupe de travail sur la charge de travail était d'examiner les questions concernant l'attribution des tâches au personnel scolaire à temps plein en vertu de l'article 11 et d'en discuter. Les questions à examiner incluait :

- le temps consacré à la préparation, à l'évaluation et au feedback, et les fonctions complémentaires
- l'impact de l'apprentissage électronique et d'autres modes alternatifs d'instruction
- l'impact de l'effectif des classes
- l'impact du nombre total d'étudiantes et d'étudiants
- le développement du programme
- le perfectionnement professionnel
- l'établissement du calendrier des heures de contact d'enseignement
- l'attribution équitable de la charge de travail au personnel scolaire à temps plein
- l'impact du recours au personnel scolaire qui n'est pas à temps plein sur la charge de travail du personnel scolaire à temps plein
- l'impact des grades d'études appliquées
- l'attribution des tâches
- le formulaire de charge de travail

Exemplaire de bulletin de vote

Je suis en faveur d'une grève.

Je ne suis pas en faveur d'une grève.

... suite à la page 2

Les données du groupe de travail justifient les revendications syndicales relatives à la charge de travail (suite de la page 1)

La tâche du groupe de travail consistait alors à jeter les assises de l'amélioration de la qualité et de la charge de travail pour cette ronde de négociations.

Dans chaque collège visité, le groupe de travail a reçu le même message du personnel scolaire : apportez des améliorations aux facteurs de la formule servant à déterminer la charge de travail. La prise de position du comité négociant pour l'employeur ? Pas d'amélioration à apporter à la formule servant à déterminer la charge de travail, mais plutôt, des concessions sur la répartition égale de la charge d'enseignement et d'autres concessions sur cette même charge de travail.

Au nombre des membres du groupe de travail, l'employeur a nommé le président de son comité de négociations 2004, un vice-président aux finances et le vice-président à l'enseignement du collège ayant le ratio étudiants/enseignant le plus élevé au sein du système. Au lieu d'appuyer le mandat du groupe de travail, les représentants de l'employeur ont fouillé l'Internet à la recherche de matériel qui permettrait de justifier les concessions revendiquées sur la charge de travail.

Le Syndicat s'en est tenu au mandat du groupe de travail. Le Syndicat a conduit un sondage exhaustif sur la charge de travail et a également demandé au personnel scolaire de chaque collège de tenir un journal des particularités de leur charge de travail. Les données recueillies justifient les revendications actuelles du Syndicat en ce qui concerne l'amélioration de la charge d'enseignement.

Le personnel scolaire l'a répété à maintes reprises (dans le cadre des visites aux collèges du groupe de travail sur la charge de travail, dans le sondage, et dans les propositions des deux dernières rondes de négociations) : des améliorations aux facteurs de la charge de travail sont essentielles. Des améliorations à la qualité sont essentielles. Dans son rapport sur l'enseignement postsecondaire en Ontario, Bob Rae a isolé de graves déficits au chapitre de la qualité de l'éducation dans les collèges. Il a établi un rapport direct entre ces déficits et les gains d'efficacité budgétaire sur lesquels l'employeur fixe son attention depuis plus d'une décennie, aux dépens de la qualité de l'éducation. Les améliorations à la formule servant à déterminer la charge de travail permettraient d'aborder ces déficits de qualité d'une manière positive et efficace.


En réponse au rapport de Monsieur Rae, le gouvernement provincial actuel de Dalton McGuinty s'est engagé à investir 6,2 milliards de dollars dans le système postsecondaire de l'Ontario jusqu'à l'an 2009. Les collègues recevront seulement la première partie de ce financement additionnel cette année -- soit 87,3 millions de dollars pour l'embauche de personnel à temps plein et d'autres améliorations de la qualité.

En réponse à ces prises de position généralisées, l'employeur a décidé d'ignorer les visites du groupe de travail dans les collèges, de dénigrer les enseignants en alléguant qu'ils avaient dû mentir sur le sondage et de refuser catégoriquement de négocier de réelles améliorations de la charge de travail.

Le groupe de travail a fait son travail. Il a confirmé ce que le personnel scolaire savait déjà. La qualité dépend des changements qui doivent être apportés à la formule servant à déterminer la charge de travail. Mais l'employeur doit entendre le message encore une fois. Le vote de grève du 7 février 2006 réitérera ce message. Votez en faveur d'un mandat de grève.

Pour communiquer avec l'équipe de négociation, envoyez un message à : caata@opseu.org.

Au nom de l'équipe de négociation,



Ted Montgomery, président

Distribution autorisée par :



Leah Casselman, présidente du SEFPO